



La référence mondiale
des plateformes et
nacelles élévatrices

PLANIFIER À L'AVANCE

LES CHUTES COMMencent AU SOL.
PLAN D'UTILISATION SÛRE DES PEMP.



www.ipaf.org/safe

Les plateformes élévatrices mobiles (PEMP) sont conçues pour fournir un accès sécurisé à des fins de travail temporaire en hauteur – cette solution n'est vraiment sûre que si le travail est planifié et géré de manière appropriée. Le travail en hauteur reste une activité à hauts risques, toutefois les accidents peuvent être prévenus en utilisant l'équipement approprié, comme des PEMP ; et à travers une planification, évaluation des risques, supervision active des travaux en hauteur appropriées et en utilisant des opérateurs formés, connaissant bien l'équipement qu'ils utilisent.

La dernière campagne de sécurité de l'IPAF souligne les principaux facteurs contribuant aux chutes de la plateforme PEMP et comment ceux-ci peuvent être évités pour veiller à ce que les personnes travaillant avec des PEMP planifient la sécurité au sol avant le début des travaux.



1. Comportement de l'opérateur

Le comportement de l'opérateur lorsqu'il utilise des PEMP peut être un facteur contribuant à la chute de la plateforme. Les comportements à risque courants incluent se pencher trop en avant sur ou de la plateforme, monter sur les rampes de sécurité, bloquer les portes ouvertes ou contourner les commandes de sécurité. Pour décourager de tels comportements, les Responsables doivent s'assurer que tous les opérateurs soient bien formés ; que la bonne machine soit sélectionnée pour le travail ; et que les travaux en hauteur soient supervisés de manière adéquate.

2. Sortie en hauteur

Pour éviter les chutes lors de l'utilisation des PEMP, les opérateurs doivent uniquement accéder à la plateforme de travail ou en sortir ne devrait le faire qu'aux emplacements prévus à cet effet c'est-à-dire au niveau du sol ou sur le châssis de la PEMP.

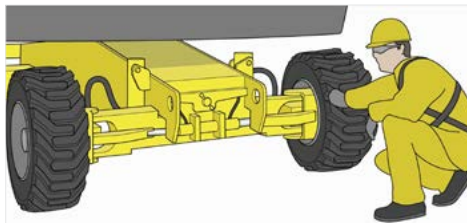
Sauf en cas d'une opération de sauvetage, où il peut être nécessaire de sortir de la plateforme et d'en descendre par d'autres moyens. Ce type de sauvetage doit uniquement être mené lorsque les autres méthodes ne peuvent pas évacuer les occupants de la plateforme en toute sécurité. À l'utilisation, veillez à avoir un plan de sauvetage d'urgence formel qui documente les méthodes de sauvetage proposées et classez-les selon une hiérarchie en plaçant l'option la plus sûre en premier.



3. Installation près d'autres machines ou véhicules

Les PEMP sont souvent placés près de machines en mouvement ou le long de routes. Une collision entre un PEMP et une grue, une machine d'usine mobile ou un véhicule routier peut être catastrophique. Par conséquent, toujours limiter le déplacement des machines et/ou le trafic près du PEMP.

Veillez à ce que la planification et l'évaluation des risques du chantier soient menées avant de placer la PEMP. Puis mettez en œuvre un plan de gestion adéquat des zones d'exclusion et du trafic.



4. Défaillance mécanique

Pour éviter les accidents causés par une défaillance mécanique et pour s'assurer que les PEMP restent en bon état de marche – ce qui est l'obligation légale du propriétaire – tous les propriétaires de PEMP doivent mettre en place un régime d'inspection, d'entretien et d'examen rigoureux et soigneux.

La durée et le cadre des inspections sont stipulés par la loi gouvernementale et par le fabricant du PEMP et sont répertoriés dans le manuel de l'opérateur du PEMP.

Le programme d'inspection inclut :

- ➔ Inspection avant usage ;
- ➔ Inspections régulières à trois ou six mois ;
- ➔ Inspection annuelle.

Toutes les inspections doivent être menées par une personne compétente ayant une formation et une expérience appropriées dans ce type de PEMP.

Le responsable a le devoir de s'assurer que tous les travaux en hauteur utilisant une PEMP soient planifiés, supervisés et que les opérateurs soient bien formés. Le cours de l'IPAF PEMP pour Responsables couvre tout ce que les Responsables doivent savoir sur l'utilisation des PEMP sur site, de la planification des tâches et l'exécution d'une évaluation des risques au choix de l'équipement adéquat et à la promotion d'une utilisation sûre des PEMP en parlant de la boîte à outils.

Pour plus d'informations et de conseils de sécurité, veuillez consulter : www.ipaf.org/safe ou nous contacter à info@ipaf.org